N° 80 — 20e Année

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 061)
TOURCOING, rue Verte, 59 (Téléphone 1270)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an. 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an 20 francs

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

Vendredi 20 Mars 1908

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues chez les correspondants du journal : à Paris, dans nos bureaux, 10, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1270
A LILLE : N° 97

Élection au Conseil d'Arrondissement DE VALENCIENNES du 22 Mars 1908

CANTON EST

Candidat du Comité Républicain Radical

M. René CLERQUIN-LESUR

Négociant

Président de la Ligue de Concentration Républicaine d'Onnaing

Dimanche 22 Mars

nous commencerons la publication du feuilleton

LE ROMAN

DE

CLAIRE FOURNIER

Par PAUL ACKER

Dans ce ouvrage du jeune écrivain on trouvera toutes les qualités d'émotion, de tendresse et de charme qui caractérisent son talent. Il a pensé avec raison que les humbles existences valaient plus que les autres peut-être d'arrêter l'attention de l'écrivain et c'est l'humble existence de

CLAIRE FOURNIER

Demoiselle de Magasin

qu'il nous a confiée. Humble existence mais douloureuse, émouvante, passionnante, et qui se déroule à travers des milieux si divers, depuis le magasin de province jusqu'au cercle de jeunes filles, à Paris, où se réunissent les mondées et où s'agite, plus ou moins conscient, un esprit un peu révolutionnaire.

LE ROMAN

DE

CLAIRE FOURNIER

passionnera toutes nos lectrices mais les hommes se l'arracheront pas moins pour sa simplicité et sa vérité.

COMBES ET CLÉMENCEAU

Je n'écris pas « Combes contre Clémenceau », comme font depuis quelque temps certains confrères, même républicains. Je me refuse à opposer l'un à l'autre ces deux éminents représentants du Parti radical et radical-socialiste, à les placer dans des camps hostiles, à les rabaisser au rôle de chefs de coteries adverses.

La masse des militants de la démocratie, étrangers aux mesquines rivalités parlementaires et aux sournoises ambitions des politiciens, unit dans un même sentiment de profonde sympathie Combes et Clémenceau.

Je suis d'autant plus impartial vis-à-vis de l'actuel président du conseil que je l'ai longtemps considéré comme un adversaire politique et traité comme tel. J'étais gambettiste, j'étais ferrystes alors que M. Clémenceau combattait avec acharnement Gambetta, puis Jules Ferry, dont il fut le « tombeur ».

J'ai apprécié comme néfaste l'action du chef de l'ancienne Extrême-Gauche de la Chambre, non seulement sur notre politique intérieure, mais encore sur notre politique extérieure, puisqu'elle nous conduisit à l'abdication de nos droits en Egypte et faillit nous faire abandonner le Tonkin.

Je fus de ceux qui reprochèrent vivement à M. Clémenceau d'avoir « inventé » Boulanger, d'en avoir fait le ministre de la Guerre du cabinet Goblet.

Toutes ces fautes, toutes ces erreurs n'empêchent pas M. Clémenceau d'être un de nos plus anciens et plus valeureux républicains. Elles s'atténuent, elles s'effacent, au recul des années, pour ne laisser apparaître dans son vigoureux relief que cette belle et longue carrière de penseur et de militant qui, depuis près d'un demi-siècle, combat pour la liberté, pour la démocratie, pour la justice sociale.

Sous l'Empire, au 24 mai, au 16 mai, pendant la crise boulangiste, lorsqu'il eut vile discerné les desseins de l'aventurier au cheval noir, puis naguère, pour le Droit et la Vérité, Clémenceau fut toujours au premier rang dans la bataille contre les monarchistes, les cléricaux et les césariens.

Il n'a jamais cessé de mettre son admirable talent de parole et de plume, ses qualités de vigueur et d'énergie combatives, et jusqu'à la verve de son esprit mordant et sarcastique, au service des idées républicaines et de la cause démocratique.

C'est vraiment « un homme de tout premier ordre » selon une appréciation de M. Combes lui-même au lendemain de la formation du ministère Clémenceau, et ils travaillent uniquement pour les partis adverses ceux des radicaux et radicaux-socialistes qui s'emploient à diminuer et à détruire une pareille force.

***

Ce n'est point offenser M. Combes que de dire qu'il ne se présente pas avec l'envergure politique et avec les qualités brillantes de son successeur.

Il est le contemporain de M. Clémenceau et, pourtant, ce n'est qu'en 1885, à l'âge de 50 ans, que nous le voyons apparaître sur la scène politique comme sénateur de la Charente-Inférieure. Même dans sa bonne ville de Pons, il ne semble avoir commencé à militer qu'à l'époque du 15 mai, où le gouvernement de M. le duc de Broglie le révoqua de ses fonctions de maire. Il avait alors quarante et un ans.

Ministre de l'Instruction publique du cabinet Bourgeois, il succéda à Waldeck-Rousseau à la présidence du conseil, et on peut dire que sa carrière politique se résume et pour ainsi dire, se quintessencie en les trois années de sa vie ministérielle.

En ce peu de temps, il trouva le moyen de s'acquérir dans la démocratie une énorme popularité. Il sut consolider ce bloc de gauche si habilement et si hardiment constitué par Waldeck-Rousseau, il reprit et poursuivit avec une nouvelle vigueur l'œuvre de son admirable prédécesseur, continua d'une volonté indomptable, la lutte contre les puissances d'obscurantisme et de réaction, libéra la France du péril congréganiste, prépara la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce sont là des services qu'on n'oublie pas et pour lesquels le pays garde fidèlement le souvenir de M. Combes.

Par cela même qu'il fut violemment attaqué et outragé, la démocratie lui conserve davantage sa reconnaissance et sa sympathie.

Mais est-il nécessaire, pour admirer Combes, de combattre Clémenceau ? M. Combes n'a-t-il pas eu lui-même trop à se plaindre des « dissidences » pour qu'il ne craigne pas de s'associer à des manœuvres identiques contre son successeur ?

Par un étrange et suggestif revirement des choses, il se trouve que parmi les adversaires du cabinet Clémenceau figurent les principaux dissidents du ministère Combes, et, notamment MM. Millerand, Doumer, Klotz, etc.

Ces anciens anticombistes, et d'autres encore, sont devenus aujourd'hui des combistes ardents et acharnés.

Comment voulez-vous que le peuple s'y reconnaisse ?

En vérité, il est grand temps d'en finir avec ces querelles qui ont moins pour cause les divergences politiques que, comme le dit très justement le directeur de l'*Action*, notre distingué confrère Henry Bérenger, « des rivalités de coteries ou de personnes. »

« C'est sans doute une attitude héroïque, écrit encore Henry Bérenger, de crier à tout venant : « Pas d'ennemis à gauche ! Revenons au Bloc ». Encore faudrait-il que « ceux de gauche » déclarent que, eux aussi, veulent revenir au Bloc ».

Et il semble au moins aussi intéressant et aussi important que de supprimer les « ennemis de gauche », de ne pas traiter en ennemis et combattre violemment les représentants les plus valeureux et les plus éminents de son propre Parti.

Georges ROBERT.

La Politique

Voici un vote bien curieux et instructif !

Au cours de la discussion du projet d'impôt sur le revenu, c'est seulement parce que le ministre des Finances a, une fois encore, posé la question de confiance qu'un amendement concernant les agriculteurs n'a pas été adopté. Et il ne s'en est fallu que de seize ou dix-huit voix !

Cet amendement ne venait pas d'un ennemi du projet lui-même, tout au contraire, d'un de ses partisans, républicain radical, qui, en voyant M. Caillaux prendre cette attitude, s'est empressé de retirer sa motion, recueillie aussitôt par un modéré.

On comprend bien le sentiment d'un homme qui ne veut pas prendre la responsabilité d'un incident politique, susceptible de déterminer la chute d'un cabinet et le retard indéfini d'une réforme qu'il considère comme nécessaire.

Pourtant, ce sont là des faits qui ne peuvent pas se reproduire indéfiniment. Tous ceux soucieux que puisse se montrer un représentant du peuple de ne pas provoquer une crise gouvernementale et de ne pas faire obstacle au vote d'une loi démocratique, il ne saurait abdiquer toujours et abandonner la défense des intérêts qui lui sont confiés.

C'est ce qui rend la situation présente précaire au plus haut point. Mardi dernier, il n'était fallu que dix voix, en somme, pour renverser le cabinet sur cette affaire de l'impôt sur le revenu ; qui oserait affirmer que ces dix voix ne se trouveront pas demain ?

Dans tous les cas, il faut constater que le projet fiscal ne sort pas fortifié de ces débats singuliers, où s'accroît la conviction qu'il contient une foule de dispositions dont la pratique n'irait pas sans de graves inconvénients.

Henry JAGOT.

LE CONGRÈS NATIONAL d'Industrie laitière

De notre envoyé spécial

UNE JOURNÉE BIEN EMPLOYÉE

Paris, le 18 mars.

Le troisième congrès d'industrie laitière a terminé sa session ce matin, avant la séance de clôture la Société française d'encouragement à l'industrie laitière a tenu son assemblée générale annuelle, le compte rendu moral et financier a permis de se rendre compte de la prospérité de ce groupement que préside avec une autorité toute particulière M. Viger, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture.

La séance de clôture qui a suivi a été particulièrement brillante et M. Vallée, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, a, dans une conférence des plus intéressantes, exposé les conditions dans lesquelles doit être organisé l'élevage du porc ; il a signalé les mesures à prendre en cas de maladies contagieuses et a insisté d'une façon toute particulière sur les conditions d'hygiène des porcheries.

Une seconde communication des plus suggestives a été faite au sujet de la tuberculine, nous en exposerons ultérieurement les points principaux à nos lecteurs, nous nous trouvons en effet devant des sujets absolument techniques et nous tenons à nous appuyer sur le compte-rendu du congrès afin d'éviter les erreurs.

M. Viger, dans une brillante allocution, a résumé les travaux du congrès qui s'est terminé par un banquet auquel a assisté M. Ruau, ministre de l'Agriculture, nous ne pouvons en parler, car à deux heures et demie, se tenait à la Chambre de Commerce de Paris une importante réunion relative aux mesures à prendre pour chercher à obvier, ou pour être plus exact, à faire rapporter la décision prise par l'Angleterre au sujet des pailles et fourrages.

La réunion se composait des représentants autorisés des Chambres de Commerce des régions intéressées, d'un grand nombre de députés et sénateurs, nous ne donnerons pas de noms, de peur de faire des omissions ; de membres délégués de sociétés agricoles justement émues par l'application de décisions qui ne constituent en l'espèce rien moins qu'une véritable prohibition, quant aux pailles et fourrages de provenance européenne et cela sous prétexte de fièvre aphteuse ! La réunion était présidée par M. le président de la Chambre de Commerce de Paris, assisté de MM. de Vogué, président des Agriculteurs de France, et Herbart, président de la Chambre de Commerce de Dunkerque.

M. Plichon, représentant de la circonscription de Bailleul, particulièrement visée en l'espèce, a exposé d'une façon très claire la situation. Il a montré comment s'était organisée l'exportation des pailles, il a fait voir que les petite industries agricoles qui s'étaient montées à cet effet se trouveraient ruinées complètement, que nos ports de Dunkerque, Calais et Boulogne seraient, de leur côté, particulièrement éprouvés. Il a insisté enfin sur l'impossibilité pour tous les pays visés d'être en même temps frappés par la fièvre aphteuse, qu'ailleurs, ne se propage par par les fourrages, aussi a-t-il conclu à la nomination d'une Commission chargée de transmettre, aux ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Agriculture, les doléances de la réunion.

M. de Vogué a indiqué que la Société des Agriculteurs de France, déjà saisie, avait décidé le vote d'un ordre du jour que l'on devait transmettre au Gouvernement, cet ordre du jour avec quelques additions a été repris par la réunion qui a chargé une Commission de le présenter aux trois ministres compétents. Elle a été composée des présidents des Chambres de Commerce présents, d'un certain nombre de parlementaires, de M. de Vogué, de M. le président de la Société des Agriculteurs du Nord, M. Jules Laden, ce dernier étant retenu vendredi matin, jour fixé pour la visite aux ministres, par ses fonctions de membre du jury du concours agricole, a désigné pour le représenter, M. Claeys fils, préfet honoraire, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord. De plus en plus, cette dernière prend dans le monde agricole la place qui lui méritent l'intensité de ses travaux et l'initiative de son bureau qui la fait participer à toutes les réunions qui intéressent la culture régionale.

A l'issue de cette réunion, nous nous sommes rendu au Comité permanent de la vente du blé avec M. Laden, président des Agriculteurs du Nord. Rien de plus intéressant que les résultats obtenus par cette société qui siège rue Las Cazes, au Musée Social. Elle s'efforce d'une part de régulariser les cours du blé et de lutter contre les spéculations effrénées qui de plus en plus tendent à donner au marché de Paris un aspect qui n'a rien de conforme avec la réalité des choses ; d'autre part elle ne cesse, par son action vigilante, d'aplanir les difficultés qui se produisent, par suite de la législation syndicale qui ne donne pas aux syndicats agricoles la capacité commerciale, dans les ventes directes à l'armée. Le Comité de la vente du blé s'occupe en outre de tout ce qui intéresse l'action syndicale et c'est avec le plus vif intérêt que nous avons entendu exposer la méthode employée par une série de propriétaires des Landes, pour organiser une véritable exploitation collective. Il nous reste à dire quelques mots du concours lui-même, c'est ce que nous ferons demain, si nous trouvons le temps de nous y rendre.

BERTAL.

LA POLITIQUE RADICALE

M. Dubief rend compte de son mandat

Paris, 19 mars.

Le groupe radical socialiste de la Chambre a tenu hier une réunion après laquelle il a communiqué la note suivante :

« Le groupe radical socialiste, après avoir entendu le compte rendu de la visite de son président, M. Dubief, à M. le président du conseil et à M. le ministre du travail, invite le gouvernement à faire le nécessaire pour obtenir du Sénat la discussion et le vote du rachat de l'Ouest avant la prochaine prorogation du Parlement et pour déposer, dans le plus bref délai, sur le bureau de la Chambre, le budget de 1909, afin d'éviter de revenir à l'expédient des douzièmes provisoires.

Le groupe est unanime à penser qu'un projet de retraites ouvrières qui laisserait en dehors des bénéfices de la loi des travailleurs agricoles, fermiers, métayers ou petits propriétaires serait inacceptable par la majorité républicaine et constituerait un manquement à tous les engagements pris devant le pays. Il estime que si le gouvernement ne croit pas avoir de ressources pour voter la réforme dans les conditions où elle a été promise, il n'a qu'à proposer au Parlement des projets pour se procurer des ressources suffisantes, notamment par une revision des droits de succession et par l'établissement de monopoles d'Etat.

Le groupe radical socialiste exprime enfin sa volonté de voir aboutir sans nouveaux délais le vote de la loi Berteaux-Rabier-Jaurès sur les employés et ouvriers de chemins de fer, de manière à constituer une amélioration sérieuse de situations devenues intolérables.

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Ajoutons, à titre de détail complémentaire, que 70 membres environ étaient présents sur 120 que compte le groupe.

MM. Klotz, Buisson, Rabier, Pelletan, Bachimont ont pris successivement la parole. Tous, à l'exception de M. Bachimont, ont formulé des critiques à l'égard de la politique du cabinet.

Les différentes parties du procès-verbal ont été approuvées par tous les membres moins deux.

On ne croit pas que le groupe se détermine à interpeller avant les vacances sur ces diverses questions.

NAUFRAGE AU CAP JUBY

Vingt Français capturés par les Maures

UN CROISEUR PART A LEUR RECHERCHE

(Nouveaux détails)

Nous avons annoncé hier en Dernière Heure qu'un télégramme du préfet de la Gironde au gouvernement, arrivé à Paris, disait que le vapeur chalutier « Baleine », appartenant à la Compagnie des pêcheries du golfe de Gascogne, dont le siège est à Bordeaux, s'est échoué au cap Juby.

L'équipage, composé d'une vingtaine d'hommes, serait prisonnier des Maures.

Le ministre de la Marine, dès qu'il a appris la nouvelle que le vapeur chalutier « Baleine » était échoué au cap Juby, a télégraphié à l'amiral Philiberti d'envoyer un bâtiment sur les lieux.

Voici de nouveau détails sur ce naufrage :

Le chalutier perdu

Arcachon, 18 mars.

Le chalutier Baleine *venait de notre port. La compagnie à laquelle il appartient fut prévenue du sinistre, ce matin, par un télégramme de Las-Palmas.*

C'est le 8 février qu'il avait quitté Arcachon pour aller pêcher la merlus sur les côtes du Maroc.

On suppose que la Baleine *a été entraînée par le courant bien au delà de son rayon de pêche, qui ne s'étendait pas aussi bas.*

La Baleine, *qui jaugeait 418 tonneaux était un des plus grands et des mieux outillés des bateaux de pêche du port. Elle était commandée par le patron Lauilheron, âgé de trente-quatre ans. Les marins étaient tous des jeunes gens de vingt-deux ans au plus. On était déjà inquiet sur le sort du chalutier, qui devait rentrer à son port le 15 mars, cependant on avait mis ce retard sur le compte du mauvais temps.*

La population maritime du bassin d'Arcachon est vivement émotionnée.

Voici les noms des hommes de l'équipage : Michel Bouchaud, d'Arcachon ; Jean Cardouat, de Bordeaux ; Bénoit le Pau, d'Anrag ; Jean Lahorie, de La Rochelle ; Migeon, de Royan ; Grosselin, de Bordeaux ; Dupuy, d'Arcachon ; Lejeune, de Douarnenez ; Dieu, d'Arcachon ; Lafon, de Gujan ; Alberi Mestras, de Gujan ; Jean Mestras, Rocheteau, Berrain, l'eyrannat, d'Arcachon ; La Pouyrie, de La Teste.

Enfin, la Baleine *avait à bord un ouvrier mécanicien chargé de l'installation des appareils frigorifiques pour la conservation des poissons, un nommé Charlier, sujet belge.*

Le cap Juby

Le cap Juby, où le sinistre s'est produit, se trouve à l'extrémité Sud du Maroc, dans une région désertique, parcourue par des nomades qui en fait ne relèvent guère que de leurs chefs locaux.

Nombreux sont les naufrages qui se sont produits sur ce point. Un courant resserré entre le littoral et le groupe des Canaries y entraîne les navires vers les dunes et la mer est blanche d'écume jusqu'à plusieurs kilomètres de la côte.

Il y a 550 kilomètres environ entre le cap Juby et Casablanca.

Il est assez vraisemblable que les Maures rendront nos compatriotes contre rançon. De pareilles négociations ont d'ailleurs des précédents, car à plusieurs reprises déjà des bateaux de pêcheurs qui circulaient sur les bancs très poissonneux de cette région sont venus échouer dans le sable du rivage et ceux qui les montaient ne sauvèrent leur vie qu'en payant tribut.

LE TRANSFERT DES CENDRES DE ZOLA AU PANTHÉON

Un vif débat à la Chambre

M. Barrès attaque violemment la mémoire du défenseur de la vérité dont MM. Buyat, Jaurès et Doumergue célèbrent le courage — La Chambre vote les crédits à une forte majorité

ZOLA AU PANTHÉON

La Chambre aborde la discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 35,000 francs pour la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon.

VIOLENTES CRITIQUES DE M. BARRÈS

Un discours fréquemment interrompu
M. Barrès rappelé à l'ordre

M. Barrès. — L'œuvre de Zola a servi dans le monde entier à méconnaître les vertus de notre société française, et par la manifestation que vous prépares, vous allez mettre vos signatures au bas de ces calomnies, vous reconnaîtrez vos électeurs dans une série de canailles.

Le président. — Il y a déjà une loi promulguée, ordonnant la translation des cendres de Zola ; ce qui est à l'ordre du jour, c'est la demande de crédits. Vous pouvez demander l'abrogation de la loi. Tant qu'elle n'est pas abrogée, respectez-la. (Applaudissements).

M. Barrès. — Zola dégrade la conscience française ; j'applaudis les paroles prononcées au Sénat par le sénateur Bérenger qui a dit que Zola avait mis son talent par des obscénités. Je pourrais lire des passages de Zola ; cette besogne me répugne !

M. Breton. — Parlez-nous plutôt de Bonnet.

M. Barrès. — Il faudrait, pour les lire, faire évacuer les tribunes. Je veux simplement opposer à Zola quelques lignes d'Anatole France.

M. Charles Dumont. — Celui que vous avez voulu réconcilier avec Zola

M. Barrès. — Vous vous trompez grossièrement.

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Barrès. — Il n'y a pas de mot injurieux : se tromper grossièrement, c'est se tromper lourdement.

Le président. — Je maintiens le rappel à l'ordre, et j'adjure ceux de nos collègues que froissent les paroles de l'orateur de ne voir, dans celles-ci, que le signe de désarroi de leurs adversaires.

M. Barrès. — Tout respectueusement je dirai du duc au président qu'il abuse à mon endroit de sa haute situation.

Les tableaux de Zola sont souvent mensongers et calomnieux pour notre nation.

Le président. — Vous avez dit que la Chambre les prenait à son compte.

M. Barrès. — Non.

M. Delonde. — Quand vous avez écrit les « Mauvais Instituteurs », n'avez-vous pas calomnié la nation ?

M. Barrès. — Je reviens à Anatole France sur Zola. Personne avant Zola, dit-il, n'avait élevé si haut un lieu de immondices, personne n'avait autant mêlé tout ce qui est beau, c'est de lui qu'on peut dire qu'il aurait mieux valu qu'il ne fût né.

Avec MM. Bérenger et Anatole France, j'ai le droit de consulter chez Zola une production basse et pornographique.

M. Tournade. — L'Angleterre arrête ses œuvres à sa frontière.

M. Barrès. — Il a pris deux boucliers : le sciencisme et la République.

Il a cru outrager à l'œuvre de Claude-Bernard en empruntant au science à certains manuels spéciaux ; il a simplement alourdi de pédantisme sa pornographie.

Son second bouclier fut la République. On a cru quand on l'entendit déclarer que la République serait naturaliste ou qu'elle ne serait pas.

Un homme important du monde républicain, Colani, dénonça la manœuvre de Zola, qu'il traita de recrue compromettante. « Il veut, disait-il, mettre sa marchandise sous le pavillon républicain ; nous devons l'en empêcher. »

Les républicains d'aujourd'hui ont oublié ces conseils ; ils veulent planter le drapeau de la République dans la marchandise de M. Zola.

M. Allard. — Décidément l'Académie vaut encore moins que la Chambre.

M. Barrès. — Est-ce à dire qu'une certaine société n'était pas à votre goût ou à votre niveau, vous jugez la vôtre encore plus bas ?

Que veut-on donc honorer en Zola ? La page intitulée : « J'accuse » ?

Certes, je ne méconnais pas les mérites littéraires de Zola, mais ce n'est pas d'eux qu'une Assemblée parlementaire s'a à s'occuper. Zola vit à ce moment l'occasion d'écrire des articles retentissants dans une polémique bruyante.

C'est une œuvre que vous avez tous ici accomplie avec plus ou moins d'éclat dans vos sous-préfectures.

M. Allard. — Vous êtes un vrai député de mécanique.

M. Barrès. — On veut envelopper cet article de Zola d'un mirage mystique ; on lui donne des proportions qu'il n'a pas.

On ne devrait mettre au Panthéon que ceux qui ont prêché la paix dans notre pays. Vous voulez placer Zola entre Victor Hugo et Berthelot. Il y a là une inconvenance.

M. Pelletan. — C'est Victor Hugo qui a prêché la paix.

M. Barrès. — Victor Hugo est un héros national.

Nous pouvons nous espacer sur son œuvre et y faire notre choix, mais c'est le poète des espérances et la magnifique expression de l'idéalisme français.

Il a sauvé de la bassesse plusieurs générations de Français ; il nous a appris à mépriser la littérature fangeuse.

Quant à Berthelot, l'austérité de sa vie et la grandeur de ses découvertes le recommandent à notre respect.

Il n'est pas bon d'avilir dans notre pays le sentiment de la gloire.

Qu'un ouvrier pénètre au Panthéon, tout le disposera aux nobles pensées. Mais il voit le nom de Zola inscrit. Le soir, quand rentre chez lui, il lit son œuvre, il reste indécis.

Il pense alors ceci : « Conquérez le succès par le scandale et ensuite tu le décraseras par la politique ».

Dernièrement des Français, suivant le cercueil d'hommes morts au champ d'honneur, entonnaient l'Ode à la patrie les unir.

Il se peut que nous soyons divisés sur l'affaire Dreyfus. Mais il y a quelque chose d'offensant à faire défiler l'armée devant le cercueil de Zola.

Je voudrais mettre sous les yeux de la Chambre l'édition allemande de la « Bête », chaque fascicule représente soit « a[illegible] » restant dans la boue un fantassin français.

M. Gérault-Richard. — Ce n'est cependant pas la faute de Zola si l'Empire nous a fait battre à Sedan.

M. Barrès. — Ainsi, la « Débâcle » a été répandue en Allemagne, notre défaite de 1870 étalée en Allemagne à cause de Zola.

Ces exploitation intéressée des malheurs de la patrie.

Voilà pourquoi l'armée ne pourra pas figurer à la cérémonie. (Applaudissements à droite).

L'ÉLOGE DE ZOLA

Discours de M. Buyat

M. Buyat. — Je dois protester contre les paroles de M. Maurice Barrès. Je me rappelle bien le temps où l'opinion et la peur étaient liées au Conseil du Gouvernement. Quand on allait au Palais de Justice, on n'y était pas heureux. On trouvait un président qui répétait à ceux qui demandaient justice : « La question de cette pourvoi ».

Je rappellerai à M. Barrès le discours d'Anatole France aux obsèques de Zola. Si maintenant, croit-il que l'affection des livres de Zola soit plus déprimante pour la jeunesse que celle de telle œuvre délicate, mais un peu immorale qui s'appelle le « Jardin de Bérénice. »

M. Barrès. — J'ai entendu déjà ce reproche pendant que je parlais. J'aurais cru manquer de la faiblesse en m'en défendant. C'est le transfert de Zola au Panthéon qui est inscrit à l'ordre du jour. S'il plaît à M. Buyat de retarder mon propre transfert au Panthéon, je ne m'y oppose pas. (Rires.)

M. Buyat. — Les romans de Zola sont de larges tableaux pleins de douleur humaine. Nous ne sommes pas une académie.

Voix à droite. — On n'en aperçoit.

M. Buyat. — Mais qui n'admirera pas la vigueur de touche de grand romancier, si à l'époque des bulles qu'a rappelées M. Barrès les pouvoirs publics avaient fait leur devoir, Zola n'aurait pas eu à intervenir. Mais le Sénat, faisant saisir de la vérité la condamna du silence et les chefs militaires laissaient manœuvrer le prétoire de la justice ; voilà pourquoi Zola a parlé. Associons-nous tous à l'œuvre de la réparation. (Applaudissements à gauche.)

M. de Grandmaison intervient

M. de Grandmaison. — Je suis amené à la tribune par les paroles que prononçait il y a longtemps, maintenant M. Maurice Barrès, tuteur de M. Manuel Sonnet appelé à jouer dans l'une des plus grandes dérivations de la France. M. le président du Conseil a dit que nous vivions sous un régime d'incohérence. Ah ! oui, époque d'incohérence, celle où l'antimilitarisme est chemin du pouvoir.

Il n'a pas dit le quart de ce qu'a dit Zola. Ce sera une honte de voir le père de la « Mère queue » dormir à côté de l'auteur de la « Prière sur l'Acropole ».

Voix à gauche. — Renan n'est pas encore au Panthéon.

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès. — M. Barrès a prétendu tout à l'heure ne s'occuper de l'affaire Dreyfus ; mais il est impossible de séparer chez Zola le grand dérivain du grand citoyen. Ce qui est admirable, c'est la puissance unie de sa vie de lutteur, il nous imposa à tous le respect au génie le jour où il accepta de tout remettre en question dans une pensée de justice.

Voilà, Monsieur Barrès, ce qu'il a fait pour le peuple de la France. Et ne dites pas que Zola a déserti la gloire de notre pays. La seule honte possible pour nous aurait été de tolérer la condamnation de l'iniquité.

A côté des grands morts que M. Maurice Barrès a cités, Zola trouvera aussi Voltaire que M. Maurice Barrès a oublié. Or, il y a dans l'œuvre de Zola un optimisme, une confiance dans la loi du travail qui fait de lui le continuateur des plus hauts esprits du dix-huitième siècle.

Ce que voulait Zola, il le dit dans ses lettres de jeunesse, où sa pensée était hésitante, c'était d'interpeller la vie sociale contemporaine. Il croyait que l'humanité dompterait le mauvais dieu, c'est là quête la haute philosophie de l'œuvre de Zola.

Pourquoi un étranger serait-il à ce point M. Barrès glorifier Victor Hugo. Il ne pourrait pas le venir complètement, vous avez voulu parler jusque, mais Zola, Victor Hugo, ce ne sont ni l'un ni l'autre, ce sont deux enfants de la Révolution.

M. Cambronne, avec admiration. — Et dire que c'est M. Barrès qui est admirateur ! (Rires.)

M. Jaurès. — L'honneur de Zola est de ne pas avoir compris la différence de la [illegible] de M. Barrès. Elle ne fut pas pour lui un [illegible] tranquille et mélancolique, mais un fleuve qui emporte tout dans ses eaux limoneuses. (Vifs applaudissements.)

Discours de M. Doumergue

M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique. — Je suis certain que la Chambre votera le crédit à une majorité considérable.

M. Barrès ne peut pas supprimer l'affaire Dreyfus de l'histoire ; nous n'avons pas oublié l'acte héroïque de Zola ; les ouvriers en sont sortis moralisés à cette époque ; c'est un acte de réparation et de reconnaissance que le gouvernement vous demande d'accomplir. (Applaudissements).

LES VOTES

Le crédit est adopté par 356 voix contre 164. (Applaudissements à gauche).

M. de Rotondet dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à réduire au minimum les fatigues imposées aux troupes pour la cérémonie.

Il paraît flouloureux pour l'armée, dit-il, de rendre des honneurs à celui qui la insulte.

M. Lemarchis. — Il est, je demande que les troupes n'aillent pas dans les pays où se dérouleront des grèves !

Le projet de résolution est repoussé par 300 voix contre 156.